

## DÉCISION N°D-2026-054

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DU PARC DE LA MAIRIE ET D'UNE CONVENTION DE REMISE DE CLÉS DU PARC DE LA MAIRIE ET DE LA BARRIÈRE DU QUAI CHARLES DE GAULLE AVEC L'ASSOCIATION KUSTOM BIKER'S CHARITY (KBC)

Le Maire de la commune de Carrières-sur-Seine,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 2026/019 du 21 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

**Considérant** la demande de mise à disposition exceptionnelle du parc de la mairie, par Monsieur Jean-Marc Germier, Président de l'association des Kustom Biker's Charity (KBC), pour l'organisation d'un baptême de moto au profit d'une œuvre caritative,

**Considérant** que la ville de Carrières-sur-Seine a la possibilité de mettre à la disposition de l'association KBC le parc de la mairie le samedi 30 mai 2026 de 18h à 22h et le dimanche 31 mai 2026 de 7h à 20h,

**Considérant** que la mise à disposition exceptionnelle de cet équipement nécessite la mise en place de conventions de mise à disposition d'un équipement municipal, et de remise des clés du parc et de la barrière du quai Charles de Gaulle.

### DÉCIDE

**Article 1 : D'AUTORISER** le Maire ou Monsieur Devred à signer la convention de mise à disposition exceptionnelle du parc de la mairie.

**Article 2 : D'AUTORISER** le Maire ou Monsieur Devred à signer la convention de remise des clés du parc et de la barrière du quai Charles de Gaulle.

**Article 3 :** de mettre à disposition de Monsieur Jean-Marc Germier, président de l'association des Kustom Biker's Charity, le parc de la mairie, la clé du parc et celle de la barrière du quai\* Charles de Gaulle pour une utilisation le samedi 30 mai 2026 de 18h à 22h et le dimanche 31 mai 2026 de 7h à 20h (\*uniquement de 13h30 à 18h30 pour celle du quai).

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

Fait à Carrières-sur-Seine, le vendredi 15 mai 2026



Le Maire,

  
Arnaud de Bourrousse

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine (1 rue Victor-Hugo 78420 Carrières-sur-Seine) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).